



Procès-Verbal Réunion du conseil syndical Le Lundi 1^{er} Décembre 2025 – 18H30

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –
Bâtiment les *Marronniers*

Présents :

Mesdames : Claudine TAVEL – Danielle REGOLINI - Odile GELIN - Marie-Hélène PERRIER-GUSTIN

Messieurs : Frédéric MANTEL - François CHARPINE - Alexandre FAUGE - Guy ROZEL – Jérémy ZUCCHERO

Absents/Excusés :

Messieurs : Alexis COLLIOT (donne son pouvoir à Alexandre FAUGE)

Secrétaire de séance : Monsieur François CHARPINE est désigné secrétaire de séance.

Quorum : 6 Présents : 10 Absents : 0 Excusés : 1 Nombre de Pouvoirs : 1

ORDRE DU JOUR :

I Fonctionnement du conseil syndical

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 20 octobre 2025.

II Administration générale

1. Attribution du marché de restauration au 1^{er} janvier 2026

III Finances

1. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

IV Ressources Humaines

1. Indemnité horaire de travaux supplémentaires

V Questions diverses

= = = = =

I Fonctionnement du conseil syndical

- Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 20 octobre 2025.

En l'absence d'observation des membres du conseil syndical, La Présidente arrête le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 20 octobre 2025 dernier.

II Administration générale

1. Attribution du marché de restauration au 1^{er} janvier 2026

Madame la Présidente indique que le marché public de restauration a été publié ce vendredi 17 octobre 2025 avec une date de réception des offres arrêtée au mercredi 12 novembre 12h00. L'agence Agate en charge de cette procédure de marché a effectué l'analyse de ces offres.

Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offre :

- SHCB
- Cuisine Authentique
- SARL Guillaud Traiteur

Madame la Présidente présente le tableau d'analyse des candidatures et des offres.

Elle rappelle les critères de jugement des offres :

- valeur technique : 60 %
- prix de la prestation : 40 %

Elle indique le classement des trois candidatures :

1 : Cuisine Authentique : 89/100

2 : SARL Guillaud Traiteur : 82/100

3 : SHCB : 80/100

Suite à ce classement, elle propose de retenir Cuisine Authentique qui a obtenu la note de 89/100.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, reconductible trois fois ; pour un an également, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le conseil est invité à se prononcer.

Décision du Conseil Syndical : Le marché de restauration est attribué à l'unanimité à la société Cuisine Authentique.

✓ VOTE

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	11

III Finances

1. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

La trésorerie de Pont de Beauvoisin sollicite l'admission en non-valeur suivante :

- Montant 0.50 : chèque ne correspondant pas au montant de la dette.

Madame la Présidente propose d'admettre en non-valeur cette créance minime.

Décision du Conseil Syndical : L'admission en non-valeur de cette créance minime est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	11

IV Ressources Humaines

1. Indemnité horaire de travaux supplémentaires

Madame la Présidente expose au conseil que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. A défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées. Néanmoins seuls les agents relevant aux grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Elle rappelle que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité social territorial en étant immédiatement informé.

Le conseil syndical est invité à se prononcer

Décision du Conseil Syndical : L'admission en non-valeur de cette créance minime est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	11

V Informations diverses

Madame la Présidente informe du déroulement de la réunion de présentation aux partenaires du jeudi 13 novembre sur l'aménagement futur de la cour d'école. Elle propose que les marchés soient notifiés fin 2026 pour un début de réalisation courant 2027.

Madame la Présidente informe les membres du conseil sur d'éventuels achats de matériel suite à une visite avec l'ergothérapeute pour les enfants en situation d'handicap scolarisés dans le groupe scolaire.

La séance est levée à 19h24

Le secrétaire

François CHARPINE



La Présidente

Claudine TAVEL

